

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREALABLE* :

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers et de l'environnement, en sachant partager la route avec les autres, conduire en sécurité pour soi-même et pour les autres, et en ayant une pleine connaissance des actions à réaliser et de leurs conséquences.

La formation doit permettre à tout usager :

- De prendre conscience des facteurs de risques ;
- De comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- De prendre en compte ses capacités et ses limites lors de la conduite ;
- D'adopter une conduite apaisée ;
- De comprendre l'interaction : Homme / Véhicule / Environnement

La formation :

- Favorise la prise de conscience des risques ;
- Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points fort et ses faiblesses ;
- Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- La mémorisation des règles ;
- L'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique ce qui permet de mettre en place les connaissances acquises ;
- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Déroulement de la formation :

La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique. Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du « comprendre » au « réussir » puis du « réussir » au « comprendre ». Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- Une meilleure mémorisation des règles,
- Une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter,
- Une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être,
- La compréhension des connaissances acquises qui seront mise en pratique sur les routes,
- Le transfert des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Les leçons de conduite durent 1h ou 2h consécutives maximum. Elles se terminent obligatoirement par une évaluation et auto-évaluation du candidat afin d'effectuer un bilan des compétences acquises jusqu'ici, et permet de voir le chemin qu'il reste à parcourir pour avoir une pleine conscience de son niveau.

Conditions de passage de l'examen pratique :

Il faut avoir au minimum 18 ans ou 17 ans et demi si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite. Le livret de conduite sera obligatoire, pour les élèves ayant suivie la conduite accompagnée il sera vérifié l'attestation de fin de formation initiale afin de confirmer la durée minimale d'une année en conduite accompagnée.

L'examen n'est accessible qu'après l'obtention de l'Epreuve Théorique Générale ETG (code de la route). Nos moniteurs vous accompagnent au centre d'examen avec le véhicule de l'examen.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- La connaissance du véhicule et des capacités à déceler les défauts techniques les plus importants,
- La maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- La capacité à assurer votre propre sécurité ainsi que celle des autres usagers sur tous types de routes, à percevoir et anticiper les dangers,
- La connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- Le degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- La capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

L'épreuve dure 32 minutes. Un test de la vue peut être réalisé.

Le test de conduite est d'une durée minimale de 25 minutes qui comporte :

- La vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question de sécurité routière et une question de premier secours.
- La réalisation d'une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite ou en courbe, un demi-tour, un créneau, un rangement en bataille ou en épi).
- Un arrêt de précision (à un feu tricolore, un stop ou un repère vertical préalablement indiqué).

Pour être reçu, il faut obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (franchissement de ligne continue, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt, circulation à contre sens...)

Le résultat de l'épreuve pratique ne sera pas communiqué oralement par l'inspecteur. Il faudra attendre un délai de 48h et se rendre sur le site de la sécurité routière pour l'obtenir.

*Document distribué en main propre lors de l'inscription du candidat dans le centre de formation